



COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION

Académie de STRASBOURG – 25 juin 2024

Déclaration liminaire du SNALC

Mesdames et messieurs les membres élus du CSA,

Le **SNALC** fera une courte déclaration en rappelant **l'article 1 de ses statuts** :

« Le SNALC défend les intérêts matériels et moraux des personnels et n'est attaché à aucune organisation politique, philosophique, confessionnelle ou idéologique ».